

Lundi 9 mars 1953.

Désignation d'une délégation permanente suisse auprès de la haute autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Département politique. }  
 Département de l'économie } Proposition commune du 5 mars 1953  
 publique } (v. annexe).

Vu le rapport commun du département politique et du département de l'économie publique, le Conseil, après avoir biffé la dernière ligne du 3e alinéa du chiffre 1 du dispositif,

d é c i d e :

- 1) Sont nommés comme représentants du Conseil fédéral auprès de la haute autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier:
  - M. Gérard Bauer, actuellement délégué du Conseil fédéral auprès de l'Organisation européenne de coopération économique à Paris, et
  - W. Hermann Hauswirth, vice-directeur de la division du commerce du département de l'économie publique.
- 2) Cette délégation aura le caractère d'une délégation itinérante, c'est-à-dire que les deux délégués ne se rendront à Luxembourg que lorsque leur présence serait jugée nécessaire. Les modalités techniques mineures seront réglées d'un commun accord entre la délégation et la haute autorité.
- 3) M. Bauer continuera à être le délégué officiel du Conseil fédéral auprès de l'OECE et représentera, en principe, la Suisse auprès de toutes les autres organisations tendant à l'intégration européenne.
- 4) Le titre de ministre plénipotentiaire est conféré, à cette occasion, à M. Gérard Bauer.

Extrait du procès-verbal au département politique (6) pour exécution et au département de l'économie publique (6) pour information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*F. Weber*